



**Question du 4 mai 2026**  
**introduite par le conseiller indépendant Tom Bellion**

## **Réponses du Collège des bourgmestre et échevins**

Monsieur le conseiller communal,

Par la présente, le Collège des bourgmestre et échevins se permet de répondre à votre question du 4 mai 2026



Le Collège des bourgmestre et échevins suit de près la situation à Bech-Kleinmacher et des réunions de concertation ont déjà eu lieu avec les services concernés, notamment le service régional des Ponts et Chaussées, l'Administration de la Nature et des Forêts ainsi que les services du SIAS pour les aménagements écologiques, afin de définir des mesures concrètes.

Depuis plusieurs années, la commune travaille activement à la réalisation d'un sentier pédagogique « Bamléierpad » à Bech-Kleinmacher, dont l'inauguration officielle est prévue en automne. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les habitants, les visiteurs ainsi que les classes scolaires à la nature et à la biodiversité locale.

Dans ce cadre, plusieurs aménagements favorisant la protection de la nature ont déjà été réalisés, notamment des zones de fauchage tardif, des hôtels à insectes ainsi que d'autres mesures écologiques. Des actions complémentaires sont actuellement en préparation et seront mises en œuvre sous peu et après la période estivale.

Par ailleurs, des mesures écologiques complémentaires, telles que le fauchage tardif ainsi que d'autres aménagements, seront réalisés dans le cadre du sentier pédagogique « Bamléierpad » afin de mieux protéger la nature et certaines espèces animales sensibles, notamment les chauves-souris. Ces mesures entraînent une réduction progressive de l'espace de récréation

disponible et permettent ainsi de limiter la fréquentation du site ainsi que certaines nuisances constatées.

Concernant la problématique des déchets, l'Administration des Ponts et Chaussées prévoit, à court terme, la mise en place d'une solution pour la gestion des déchets sur le site.

Avec la solution retenue concernant l'élimination des déchets, le Collège des bourgmestre et échevins a également veillé à ce que la gestion des déchets du site n'ait pas d'impact négatif ni sur le bilan des déchets de la commune, ni sur les tarifs des poubelles appliqués aux habitants de la commune de Schengen. À défaut, les coûts liés aux dépôts illégaux de déchets devraient être répercutés sur la taxe communale des déchets, ce qui ne serait pas acceptable pour les habitants de la commune, déjà confrontés à différentes nuisances liées à la fréquentation du site.

Des toilettes mobiles ont également été installées par la commune, comme chaque année au début du mois de mai, afin d'améliorer la situation sanitaire sur le site.

Des mesures visant à améliorer la sécurité routière et la situation du stationnement sont également prévues par l'Administration des Ponts et Chaussées. Ces mesures permettront non seulement d'éviter le stationnement sauvage et la circulation sur les espaces verts, mais également d'améliorer la sécurité des usagers de l'espace de récréation, notamment des enfants qui jouent sur la pelouse. Des bornes seront également installées aux accès du chemin cyclable afin d'empêcher les véhicules de circuler directement sur les espaces verts.

Concernant la présence policière, les communes de Schengen et de Mondorf-les-Bains ont introduit une demande en vue de la mise en place d'une police locale.

Par ailleurs, des mesures écologiques complémentaires, telles que le fauchage tardif ainsi que d'autres aménagements, seront réalisés dans le cadre du sentier pédagogique « Bamléierpad » afin de mieux protéger la nature et certaines espèces animales sensibles, notamment les chauves-souris. Ces mesures entraînent une réduction progressive de l'espace de récréation disponible et permettent ainsi de limiter la fréquentation du site ainsi que certaines nuisances

La possibilité d'installer des caméras de surveillance afin de prévenir les dégradations de mobilier et d'équipements publics est également à l'étude.

Le collège des bourgmestre et échevins tient enfin à souligner que ce site doit continuer à être utilisé dans le respect de la nature, des infrastructures existantes et des riverains, et ce de manière adaptée à la capacité du site. Il est essentiel que les règles affichées sur place soient respectées par tous les visiteurs. Il ne peut être admis que les habitants de Bech-Kleinmacher ne puissent plus profiter eux-mêmes des beaux jours en raison de nuisances telles que la musique excessive, des situations de stationnement dangereuses ou une fréquentation inadaptée du site.

Veillez agréer, Monsieur le conseiller communal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Remerschen, le 12 mai 2026

Le Collège des bourgmestre et échevins.  
Michel Gloden, Tom Weber, Jean-Paul Muller